

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 117 (1966)

Heft: 5

Artikel: L'écoulement des bois de feu sur Genève

Autor: Matthey, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Intensives Studium neuer Holzverwendungsmöglichkeiten auf Grund genügender Bundeskredite, wie sie heute für die Industrie und die wissenschaftliche Forschung in sehr großem Umfang zur Verfügung gestellt werden; Förderung der vermehrten Verwendung von Laubholz zur Herstellung geringwertiger Papiersorten.
- Die Schweizerischen Bundesbahnen verwenden seit einigen Jahren aus sicherungstechnischen Gründen namentlich in Stationsgebieten und auf Blockstrecken vermehrt Holzschwellen. Leider werden auch große Mengen importiertes Buchenrundholz in der Schweiz zu Schwellen verarbeitet, die den Bundesbahnen als inländische Schwellen verkauft werden. Die Bundesbahnen sollten Hand bieten, damit auf Grund eines Herkunftsnachweises nur einheimische Schwellen angekauft werden, daß sogar noch vermehrt Holzschwellen verwendet werden und der Preis der Holzschwellen sogar noch angemessen erhöht wird. Diese Mehrkosten wären ihnen aus andern Bundesmitteln zu vergüten. Es ist doch volkswirtschaftlich widersinnig, daß wir aus dem Ausland Eisenschwellen einführen, während wir unser Schwellenholz nicht verkaufen können. Der Wald spielt für die Schweiz als Touristenland und damit auch für den Verkehr und die Bahnen eine so bedeutende Rolle, daß ein Beitrag des Bundes in Form etwas höherer Schwellenpreise durchaus berechtigt wäre.

Diese Forderungen bedeuten nicht Standespolitik, um dem Waldbesitzer hohe Erlöse zuzuhalten. Es geht nur darum, dem Waldbesitzer die Pflege des Waldes zu ermöglichen, und ihm den Absatz auch der geringeren, bei­läufig anfallenden Sortimente zu erleichtern. Das ist die beste Sicherung zur Erhaltung des Waldes und seine naturgemäße Bewirtschaftung, mit der die vom Wald zusätzlich zu erfüllenden Schutz- und Wohlfahrtswirkungen in harmonischer Weise verbunden sind. *Das Volk hilft mit diesen Maßnahmen schließlich nicht dem Waldbesitzer, sondern sich selbst.*

L'écoulement des bois de feu sur Genève

Par E. Matthey, Genève

Oxf. 88:2

Pour une forêt feuillue, au stade des taillis et des taillis en voie de conversion, la vente des assortiments autres que le bois d'œuvre, qui représentent encore les $\frac{4}{5}$ de la production, pose un problème ardu à résoudre. D'autant plus que le chêne est inutilisable comme bois d'industrie et est fortement dévalorisé par rapport au hêtre considéré comme le bois de feu par excellence.

Le coût moyen d'un stère de chêne à port de camion s'élève à une vingtaine de francs, son prix de vente se monte à 18 ou 19 francs. C'est dire que dans le meilleur des cas, qui n'est pas le plus fréquent, le bénéfice est nul.

Dans ces conditions, vaut-il encore la peine de préparer du bois de feu, n'est-il pas plus avantageux de le brûler sur place ou de le conduire à la décharge ?

D'une manière générale, les propriétaires privés ont abandonné toute exploitation ; comme plusieurs de leurs parcelles avaient été coupées à blanc pendant la guerre, la reconstitution d'un certain capital ligneux n'est pas une mauvaise chose, car elle procure un peu de répit au sol. Malheureusement, les peuplements bienvenants qui devraient être éclaircis sont délaissés avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Pour les forêts cantonales, de constitution récente, la transformation des taillis est poussée activement, ce qui suppose la coupe de volumes importants provenant soit des peuplements éclaircis appelés à devenir des futaies sur souches, soit surtout de taillis rasés pour être remplacés par de nouvelles plantations.

Comme il subsiste une petite clientèle campagnarde qui utilise encore un peu de bois de feu et qui est disposée à exécuter quelques travaux en forêt, elle effectue elle-même un certain nombre de coupes. Des lots sont désignés dans les éclaircies et exploités par l'acheteur après marquage en délivrance des bois à abattre ; le bois est reconnu en stère et facturé au prix convenu, soit généralement 10 francs/stère. C'est la seule façon de retirer un bénéfice net assez avantageux de la vente des bois de feu. Ce système n'est, évidemment, possible que dans des peuplements de petites ou moyennes dimensions.

Les dépouilles sont étalées et abandonnées sur le parterre de la coupe ; nous attachons une grande importance à cette mesure dont l'effet améliorant sur la structure du sol est des plus utiles.

Combien de temps encore durera ce débouché pour nos éclaircies ? Au rythme actuel, il y a bien des chances pour que dans une dizaine d'années il doive être abandonné faute d'amateurs.

Quant aux bois provenant des surfaces rasées ou de coupes extraordinaires pour le passage de lignes électriques, de routes, etc., leur écoulement reste d'une part, aléatoire et, d'autre part, ne laisse aucun bénéfice.

Malgré le fait que tout est tenté pour réduire le plus possible la production de bois de feu, notamment en poussant la préparation d'assortiments intermédiaires tels que piquets, la perte de valeur des bois de chêne de faible et moyenne qualité est angoissante, parce qu'elle prive la forêt d'un revenu d'appoint, qui dans le passé n'était pas négligeable, et parce qu'elle compromet la transformation des peuplements médiocres, hélas trop nombreux dans la forêt de chêne issue de taillis.